



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

### ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **POLITIQUE TARIFAIRE RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET AUX ACTIVITES CULTURELLES**

#### **Sur proposition de Jean ARSLAN.**

La politique tarifaire concernant les inscriptions effectuées au Guichet Unique a été approuvée par délibération le 29 mars 2023 et a pris effet au 01 septembre 2023. Cette délibération a fait l'objet de modifications lors des séances du conseil municipal du 13 décembre 2023 et du 30 avril 2025.

Cette politique tarifaire concerne toutes les activités dont les inscriptions, les réservations et la facturation s'effectuent au Guichet Unique, à savoir notamment les activités périscolaires et extrascolaires, les activités culturelles et les activités sportives.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, les évolutions tarifaires proposées sont les suivantes :

- création d'un tarif pour les stages sport-culture : fixé à un forfait hebdomadaire de 15 euros,
- révision du tarif des stages sportifs et des stages de danse, fixés à un forfait hebdomadaire de 15 euros.

DEL2026\_05\_106

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023\_03\_039 du 29 mars 2023 approuvant la nouvelle politique tarifaire pour les inscriptions effectuées au Guichet Unique,

Vu la délibération 2023\_12\_208 du 13 décembre 2023 approuvant la modification de la politique tarifaire,

Vu la délibération 2025\_04\_100 du 30 avril 2025 relative à la politique tarifaire des EAJE, des activités périscolaires et extrascolaires, des activités physiques et sportives et des activités culturelles,

Vu la délibération 2025\_04\_101 du 30 avril 2025 relative à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant,

Vu l'annexe modifiée jointe,

Considérant que, dans le cadre de l'ajustement de la politique tarifaire, il apparaît nécessaire de la compléter et de la préciser sur certains points afin de mieux répondre aux besoins des usagers,

Considérant la volonté de la collectivité d'adapter son offre de services aux évolutions des pratiques en matière de stages, notamment par la mise en place de nouvelles activités combinant le sport et la culture,

Considérant la nécessité d'intégrer l'ensemble des équipements et services municipaux concernés faisant l'objet d'une facturation, au sein d'une grille tarifaire cohérente et unifiée,

Considérant que les tarifs unitaires n'ont pas fait l'objet de révision depuis leur mise en place,

Considérant que les charges supportées par la collectivité progressent au regard de l'inflation et des critères de révision des marchés portés par la commune,

Considérant que l'indice des prix à la consommation consolidé pour l'année 2023 s'est établi à 4.9%, l'année 2024 s'établit à 2.00% et pour l'année 2025 0.9%,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les grilles tarifaires pour faire supporter une partie de cette évolution aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 (ce qui représente un quart de l'évolution). Ainsi, il est proposé de faire évoluer les grilles tarifaires (prix unitaires et forfaits) à l'exception des pénalités et des nouveaux tarifs introduits par cette délibération de 2.00% la collectivité prenant à sa charge près des trois quarts de l'évolution des prix. Les tarifs étant arrondis au centième supérieur.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'adopter la politique tarifaire des activités des établissements d'accueil des jeunes enfants, des activités périscolaires et extrascolaires, des activités physiques et sportives, des activités culturelles telles qu'elles figurent dans l'annexe jointe.
2. De dire que la présente délibération s'appliquera sur la tarifs pour les prestations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

DEL2026\_05\_106

3. De préciser que la présente délibération annule et remplace toute délibération antérieure portant sur le même objet.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

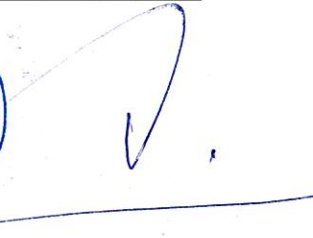
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,  
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.